

Mise à jour le 13/03/2020

Questions	Réponses
Mon agent avait prévu des congés annuels sur la période.	Si l'agent fait l'objet d'un arrêt de travail, les congés annuels sont annulés et seront repris ultérieurement. Dans le cas contraire, l'agent demeure en congé annuel et verra sa situation réglée comme les autres agents à son retour.
Le télétravail est-il limité à un nombre de jour par semaine ?	Non pas de limite de jours par semaine ou par mois <u>dans ce contexte</u> .
Existe-t-il un formulaire d'autorisation spéciale d'absence ?	Non aucun formalisme (ni arrêté de situation, ni formulaire de demande) autre que la procédure utilisée pour les autres autorisations d'absence en temps normal. Un document peut être établi pour indiquer les jours d'absence. La collectivité peut demander tout justificatif à l'agent attestant l'absence de mode de garde alternatif.
Le Centre de Gestion rembourse-t-il les salaires des agents en autorisation spéciale d'absence ?	Non, aucune prise en charge ne sera faite par le CDG. Il convient de gérer cette autorisation spéciale d'absence exceptionnelle comme toutes les autres (mariage, naissance...)
L'Etat rembourse-t-il les salaires des agents en autorisation spéciale d'absence ?	Non dans l'état actuel de nos informations
Quelle est la durée de l'autorisation spéciale d'absence ?	Pas d'indication du Président de la République sur la durée mais jusqu'à la levée des mesures de fermeture des établissements.
L'employeur peut-il obliger un agent de venir travailler ?	Si l'agent a un enfant de -16 ans et qu'il ne dispose d'aucune alternative de garde, l'employeur ne peut pas imposer la présence de l'agent sur son lieu de travail, mais peut permettre le télétravail ou l'aménagement des horaires.
Quelles sont les démarches pour les agents titulaires ?	Dans un premier temps la recherche de la possibilité de mise en place du télétravail puis le placement, le cas échéant, en autorisation spéciale d'absence.
Quelles solutions pour les agents vacataires ?	Les vacataires sont des agents payés à la tâche. Ils ne sont pas payés. Mais le recours à des vacataires n'est pas prévu par le statut.
Existe-il un service minimum d'accueil dans les écoles ?	Non, la fermeture de l'école implique qu'aucun enfant ne doit être dans les locaux.
Comment sont rémunérés les agents en autorisation spéciale d'absence ?	Les fonctionnaires bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence et conservent l'intégralité de leur traitement et prime. Les agents contractuels, dans certaines conditions sont placés en arrêt de maladie ordinaire sur présentation d'un arrêt de travail.
Quelles mesures pour les ATSEM et les agents d'entretien à l'école ?	Les ATSEM n'ayant pas d'enfant à charge doivent continuer à exercer leurs fonctions. La collectivité devra les occuper sur leurs temps de travail habituel. Dans le cas où aucune tâche ne peut leur être confiée, elles bénéficieront en autorisation spéciale d'absence
Les agents contractuels doivent-ils fournir un arrêt de travail pour s'occuper de leurs enfants ?	Non, soit la collectivité peut leur permettre d'aménager leurs horaires de travail (télétravail...) soit ils bénéficient d'une autorisation d'absence. L'arrêt de travail ne concerne que les agents faisant l'objet

	d'une éviction, d'isolement ou de maintien à domicile.
--	--

Cette FAQ sera complétée en fonction des questions qui nous seront posées.